

Contrat de mise à disposition de la salle « ESPACE NOTRE-DAME »

7, place de l'Eglise à 1341 MOUSTY - Téléphone : 0495 83 61 48

du (date) à h

au (date) à h (heure de fin de l'activité à 23h maximum)

pour l'activité (type d'activité)

Coordonnées du locataire

M./Mme

Adresse :

Gsm :

Mail :

Conditions de la mise à disposition : l'utilisation des locaux est prévue uniquement pour des activités non bruyantes du type – baptême, repas de famille, départ en pension, réunion d'ASBL etc. Les fêtes de type disco et soirée dansante de mariage sont interdites.

Le locataire s'engage à respecter les consignes de location ci-annexées (annexes 1 et 2).

Montant de la mise à disposition

Montant de la location : € + charges

Caution : 300 €

Total : €

Un acompte de 50 € sera payé le jour de la réservation et le solde (incluant la caution) versé au plus tard six jours ouvrables avant le jour de la location.

Sur le compte de l'AOP CSE ND Mousty BE80 1431 1385 6277 avec la mention de la date de réservation et du nom du locataire susnommé.

En cas de non-paiement du solde, la réservation sera annulée et l'acompte servira de dédommagement.

Caution et charges : Les compteurs électriques et de gaz seront relevés au début et à la fin de la mise à disposition. Le montant des consommations (tarif en annexe) sera déduit de la caution.

A cette déduction seront éventuellement ajoutés des frais dus au manquement ou dégâts constatés à la restitution des clés.

La caution, charges et éventuels frais déduits, sera remboursée au plus tard 15 jours après la mise à disposition.

Assurances : L'assurance responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée pour le compte du locataire. L'assurance incendie du bailleur couvre les risques du locataire par un abandon de recours, sauf en cas de dommages intentionnels. Le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable d'un accident consécutif au bris de matériel dû à une utilisation non prévue par celui-ci, ni à une chute ou un accident de quelque nature que ce soit dans son enceinte ou équipements avoisinants. Par la signature du contrat le locataire s'est engagé à examiner les équipements et leurs conditions de sécurité

Fait en double exemplaire, à Mousty, le

Nom, prénom du locataire

Le gestionnaire de l'Espace N-D
Pierre-Paul Van Parijs,